

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du MERCREDI 31 JANVIER 2024 à 20h00

Le 31 janvier 2024 à 20H00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal BŒUF, Maire.

Étaient présents : MM BŒUF Pascal ; LAFOND Anne-Marie ; GASTARD Patrick ; BOINOT Florence ; PIERRON Pierrette ; LOISEAU Laurent ; BOUCHAUD Thomas ; PEROTEAU Christelle ; ARRIVÉ Bruno ; BRETON Pierre-Yves ; GRANGE Cécile ; LACOUX Jean-Marc

Absents : DEZON Marie-Pierre (proc à C. GRANGE) ; BONNARDEL Isabelle (proc à B. ARRIVÉ) ; NICOLAS Marie-Noëlle (proc à P. PIERRON)

Secrétaire : Patrick GASTARD

Présents : 12 Représentés : 3 Absents : 3 Votants : 15

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20H00.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du/de la secrétaire de séance : Patrick GASTARD

2. Approbation du compte-rendu de la dernière séance = 15 POUR

3. Choix du candidat pour la restauration estivale au plan d'eau des Trois Fontaines = 12 POUR, 2 ABSTENTIONS et 1 CONTRE

Anne-Marie Lafond, Cécile Grange et Laurent Loiseau ont reçu trois candidats courant décembre 2023. Après avoir exposé un tableau comparatif, la proposition du candidat retenu se porte sur Mme Hélène JUVET.

Reste la convention à revoir : type de matériel, dates à préciser. Tous les candidats seront prévenus dans un premier temps par téléphone, puis par une réponse officielle écrite.

4. Convention ADMR = 15 POUR

Actuellement, l'ADMR est logée à titre gratuit dans les locaux de la CC Val de Charente, rue du Puits Gilbert. Le Directeur Départemental de l'ADMR a visité l'ancien logement de la salle des fêtes et souhaiterait que l'antenne de Villefagnan s'y installe dès le 1^{er} avril 2024, pour un loyer de 200 € mensuel. Des travaux seront engagés, par nos agents techniques, pour l'accès PMR.

Bruno ARRIVÉ étant le pharmacien de garde, il est obligé de s'absenter à 21H03.

5. Conventions SDIS = 13 POUR

Lors de la séance du 6 novembre 2023, Le Conseil Municipal a accepté que Monsieur le Maire signe un avenant à l'actuelle convention concernant Didier ALLAIN et le SDIS.

Suite à des modifications, il faut annuler la convention qui va être remplacée par deux nouvelles :

- 1 pour les conditions et la rémunération des interventions
- 1 pour les journées de formations

Bruno ARRIVÉ revient à 21H20.

6. Convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations droits des sols : demandes d'enseignes, pré-enseignes et dispositifs de publicités = 15 CONTRE

Possibilité de la Commune à donner ou de refuser l'instruction des demandes d'enseignes au service instructeur de la CC Val de Charente. Vu le nombre très restreint de dossiers de ce genre à traiter, Monsieur le Maire propose que la commune conserve la compétence : le Conseil Municipal se prononce à 15 voix CONTRE la signature de cette convention.

7. Vente bande de terrain à M LAVAUD Jean-Michel à La Ferté

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de M Lavaud : à savoir, l'acquisition d'un chemin d'exploitation se trouvant derrière sa propriété. Le Conseil Municipal souhaite plus d'informations afin de pouvoir s'exprimer, Thomas Bouchaud soulève le problème de l'accès aux parcelles ; le vote est donc reporté.

8. Assurance risque statutaire du personnel = 15 POUR

Les absences d'agents pour raisons de santé occasionnent des coûts pour la collectivité employeur (maintien de traitement, frais médicaux, salaire d'un remplaçant...). Afin de couvrir une partie de ces dépenses, la collectivité peut souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires (décès, maternité, temps partiel thérapeutique, maladie ordinaire, CITIS, CLM, CLD).

Face à cette sinistralité, le champ concurrentiel se réduit et les compagnies d'assurance n'hésitent pas à résilier les contrats ou majorer significativement les cotisations, notamment après une proposition alléchante à la souscription.

Le **contrat d'assurance groupe souscrit par le Centre de Gestion** nous assure une mutualisation du risque et une négociation au plus juste de nos intérêts. Il couvre toutes les obligations statutaires des collectivités à l'égard de leur personnel. Des services annexes et gratuits sont inclus dans le contrat : contre-visites, expertises médicales, statistiques d'absentéisme, recours contre tiers responsable...

Le Centre de Gestion assure la gestion du contrat :

- La mise en concurrence, les négociations en cours de contrat
- Les demandes d'adhésion
- Les appels de cotisation
- La gestion des sinistres
- Le suivi des services annexes

En outre, le service conseille les collectivités en matière de :

- Congés de maladie ordinaire, de longue maladie, de longue durée, de grave maladie.
- Disponibilité d'office pour raisons médicales.
- Congés pour accident de service, maladie professionnelle.
- Temps partiel thérapeutique.
- Congés de maternité, d'adoption, de paternité.
- Conseil médical.

La prochaine « campagne » afin de choisir son contrat aura lieu en 2025, c'est pourquoi le Centre de Gestion nous invite à décider si nous donnons à nouveau **mandat au CDG** afin de participer à l'appel d'offres qui nous permettra de recevoir une **proposition de couverture et financière** au début de l'été prochain.

9. Création de poste et stagiairisation de Monsieur Lacroix Alain = 15 POUR

Le Maire propose au Conseil Municipal de recruter un agent, actuellement en CDD, Monsieur Alain LACROIX, en tant qu'adjoind des services techniques ; à temps non complet, soit 17.5 heures/semaine.

10. Informations et questions diverses

- **Villages d'avenir** : le 09/02, Monsieur le Maire et Anne-Marie Lafond avaient rendez-vous avec la cheffe de projet, Mme Nour Durand Levet, afin de cibler les actions à venir. Il faudra prévoir un groupe de travail (5 ou 6 personnes, Pierre Breton se propose).
- **Vélo-route V93** : C'est un tracé vélo qui part du Lac Vassivière jusqu'à Saint-Nazaire. Il passe dans le bourg. Le Conseil Municipal valide le tracé mais sans passer les chemins en « site propre ».
- **Bornes électriques** : courriel du SDEG16 nous signifiant que la commune est prioritaire pour l'implantation d'une borne électrique. La décision sera prise lors du prochain Conseil Municipal.
- **SOLIHA** : Le dossier est bouclé financièrement, nous avons reçu une information concernant le début des travaux pour cette année.

- Articles dans la presse : La nouvelle correspondante de la Charente Libre, Mme Prieur, a fait des articles pertinents sur Villefagnan, notamment, concernant les plantations au plan d'eau des Trois Fontaines.

11. Devis : informations sur les demandes de devis en cours

- Blocs de sortie de secours (Incendie Services) = 2 862 € TTC = **15 POUR**
- Éclairage public au parking du porche (SDEG16) = 4 518, 92 € TTC (Fonds de concours : le SDEG16 prend en charge 5 658.58 € TTC) = **15 POUR**
- Projet d'acquisition d'une balayeuse (environ 80 000 €) : Projet abandonné, voir avec celle de la ville de Ruffec (ex : la commune de La Faye a ou avait une convention d'utilisation).

12. Tour de table

- La commune a candidaté pour des spectacles et des animations gérés par la CC Val de Charente. Nous sommes retenus : il y a une réunion de présentation des spectacles proposés cet été, prévue le vendredi 2 février, où Monsieur le Maire et Coralie se rendront.
- Assemblée Générale du Don du Sang : vendredi 9 février à 18H45, à la salle des fêtes de Brettes : Patrick Gastard s'y rendra.
- Pierrette Pierron fait un rappel concernant le Repas des Aînés (153 convives environ prévus) : présentation du menu choisi par le CCAS ; le service et la mise en place seront fait par le traiteur.
- Monsieur le Maire a reçu l'Inspecteur Académique : l'an prochain, il n'y aura que 102 élèves. Départ de M. Marc Dupont à la retraite et suppression d'une classe.
- Pierre Breton annonce que 700 mètres de haie ont été plantés sur la commune et les communes voisines.
- Cécile Grange était à la commission Tourisme de la CC Val de Charente, durant laquelle s'est présentée la remplaçante d'Aurélie Vigner : Aliénor. Elle viendra visiter la commune pour le projet « Fête de l'arbre ».
- La commune a enfin reçu la subvention LEADER pour la création de la Voie Douce.
- Il y aura un spectacle, cet été, par la troupe Festiv'Asteur avec Géraldine Clément.
- Anne-Marie Lafond fait le point sur le recensement de la population : à ce jour, seulement 60 % de réponses, soit 631 personnes.

Séance levée à 23H40.

